



PRÉFET DE HAUTE-GARONNE  
PRÉFET DU TARN

## **PERMIS DE CONSTRUIRE ET AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE** **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

RELATIVE A LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN ENTREPÔT PAR LA SOCIÉTÉ TERRA 2  
DANS LA ZAC DES PORTES DU TARN

*Une enquête publique unique de 33 jours est ouverte, par arrêté interpréfectoral, du lundi 3 septembre 2018 à 9 h 00 au vendredi 5 octobre 2018 à 17 h 00, sur les territoires des communes de BUZET-SUR-TARN (31660) et de SAINT-SULPICE-LA-POINTE (81370), concernant les demandes de permis de construire déposées en mairies de BUZET SUR TARN et de SAINT-SULPICE-LA-POINTE, ainsi que la demande d'autorisation environnementale, conjointe, déposée à la préfecture du Tarn par la société **TERRA 2** représentée par Jean-Michel JEDELE, directeur général, relatives à la construction et à l'exploitation d'un entrepôt, au titre des rubriques 1510.1, 1530.1, 1532.1, 2662.1, 2663.1.a, 2663.2.a (autorisation), 2910 A.2 (déclaration avec contrôle périodique), 2925 et 1511 (déclaration) de la nomenclature des installations classées, situé ZAC Les Portes du Tarn, sur le territoire des communes de BUZET SUR TARN et de SAINT-SULPICE-LA-POINTE.*

*Le préfet du Tarn est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête publique unique et d'en centraliser les résultats, le siège de l'enquête publique est situé à la mairie de SAINT-SULPICE-LA-POINTE.*

Les communes concernées par les risques et inconvénients dont cet établissement pourrait être la source, comprises dans un rayon d'affichage de 2 kilomètres autour de l'installation, sont les suivantes : AZAS (31380), BUZET SUR TARN (31660), MEZENS (81800), ROQUESERIERE (31380) et SAINT-SULPICE-LA-POINTE (81370). La copie intégrale de l'arrêté interpréfectoral susvisé sera affichée à la mairie de chacune des communes concernées.

Madame Isabelle ZUILI, architecte DPLG, a été désignée par le Tribunal Administratif de Toulouse en qualité de commissaire enquêteur. Elle recevra le public aux mairies de BUZET SUR TARN et de SAINT-SULPICE-LA-POINTE aux dates suivantes :

<i>Mairies</i>	<i>Dates</i>	<i>Horaires</i>
SAINT-SULPICE-LA-POINTE	03/09/2018	9h à 12h
	22/09/2018	10h à 12h
	05/10/2018	14h à 17h
BUZET SUR TARN	11/09/2018	14h à 17h
	26/09/2018	14h à 17h

Les dossiers, comprenant notamment une étude d'impact (commune pour tous les projets faisant l'objet de l'enquête), et pour l'autorisation environnementale, un résumé non technique de l'étude de danger et l'absence d'avis de l'autorité environnementale (visible sur le site de la préfecture), seront déposés en mairies de BUZET SUR TARN et de SAINT-SULPICE-LA-POINTE, où, pendant la durée de l'enquête, le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies susvisées. Les dossiers sont également consultables sur le site internet de la préfecture du Tarn à l'adresse suivante : [www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr). Les observations du public pourront aussi, pendant la durée de l'enquête publique, être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-enqueteterra2@tarn.gouv.fr](mailto:pref-enqueteterra2@tarn.gouv.fr) ou adressées par voie postale au siège de l'enquête : Mairie de Saint-Sulpice-La-Pointe, à l'attention du commissaire enquêteur Mme Isabelle ZUILI «ENQUETE PUBLIQUE TERRA2» Parc Georges Spénale 81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE.

Toute information sur les dossiers de permis de construire et le dossier d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de la société TERRA 2 - Meryl GAGNIÈRE, directeur des programmes (Tél. : 06 35 47 45 15 – [m.gagniere@jmgpartners.fr](mailto:m.gagniere@jmgpartners.fr)) ou de la préfecture du Tarn – Service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et des affaires foncières où les dossiers sont consultables en version papier ou sur un poste informatique. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la préfecture du Tarn.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux mairies de BUZET SUR TARN et de SAINT-SULPICE-LA-POINTE et à la préfecture du Tarn – SERVICE DE COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL – 81013 Albi Cedex 9, ainsi que sur le site internet : [www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr)

A l'issue de la procédure :

- les préfets de Haute-Garonne et du Tarn statueront sur la demande par arrêté d'autorisation ou de refus du projet d'entrepôt au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société TERRA 2 ;
- les maires de BUZET SUR TARN et de SAINT-SULPICE-LA-POINTE prendront la décision d'accorder ou de refuser la délivrance des permis de construire respectifs.

81013 ALBI CEDEX 09 - STANDARD : 05 63 45 61 61 - TÉLÉCOPIE : 05 63 45 60 20  
Horaires d'ouverture des services sur [www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr)